

## La surdité

### Identité, langues et modes de communications

#### Qu'est-ce que la surdité?

##### Perte d'audition

Nous sommes tellement habitués à entendre que nous avons du mal à imaginer ce que peut représenter une perte d'audition. Avoir une bonne audition implique la capacité de bien discriminer les sons (aigus, graves) et leur intensité (faible, forte). La surdité ne suppose donc pas seulement « entendre moins fort ». Le plus souvent, elle est marquée par un manque de clarté dans la réception des sons. Les sons parviennent incomplets, car la gamme des fréquences ne peut être perçue qu'à un certain niveau. Cette situation peut se comparer à un casse-tête auquel il manque tant de pièces que notre lecture de l'image globale en est compromise.

Les surdités peuvent être compensées par :

- Le potentiel des restes auditifs (la surdité est rarement totale);
- La lecture labiale;
- L'information provenant des mimiques et gestes naturels;
- Le port d'un ou deux appareils auditifs;
- Un implant cochléaire;
- L'utilisation d'un système MF qui est un système d'amplification individuel à distance en modulation de fréquence. Cet appareil comporte un micro porté par l'enseignant et un récepteur porté par l'étudiant;
- La présence en classe d'un interprète en langue des signes ou en mode oral.

##### Le port d'appareils auditifs

Ils amplifient les sons, mais ils ne corrigent nullement la clarté. De plus, ces appareils ont la fâcheuse conséquence d'amplifier tous les sons sans discrimination, devenant eux-mêmes un obstacle à la communication. Par ailleurs, l'amplification des sons peut être aidante dans la mesure où un reste auditif est présent. Certaines personnes sourdes préfèrent ne pas les utiliser étant donné les faibles bénéfices qu'elles en retirent.

## La lecture labiale

C'est une autre stratégie permettant aux personnes sourdes ou malentendantes de compenser les lacunes de l'audition. Cependant, ce moyen n'est pas simple à maîtriser bien que certaines personnes ayant une surdité l'intègrent spontanément. En effet, moins de 50% des mots du français se lisent aisément sur les lèvres. De plus, pour reconnaître un mot sur les lèvres de son interlocuteur, il faut déjà le connaître. Cela exige donc une excellente connaissance du français, ce qui n'est pas l'apanage de tous. De plus, certains facteurs interviennent dans la capacité réceptive des personnes lisant sur les lèvres tels l'éclairage, le degré de fatigue, les accents ainsi que le nombre de participants présents, lors d'un atelier par exemple.

## Les mesures de la perte auditive

La sévérité de la surdité varie d'un individu à l'autre engendrant des difficultés diverses dans la vie quotidienne. On classe les surdités de perception selon la perte de la meilleure oreille :

|                      |                      |   |
|----------------------|----------------------|---|
| Une surdité légère   | perte de 20 à 40 dB  | La voix chuchotée n'est pas perçue.                                 |
| Une surdité moyenne  | perte de 40 à 70 dB  | On ne peut suivre une conversation courante.                        |
| Une surdité sévère   | perte de 70 à 90 dB  | La voix forte n'est pas perçue.                                     |
| Une surdité profonde | perte de 90 à 120 dB | Seuls les bruits très intenses sont perçus (décollage d'un Boeing). |

Bien qu'on puisse mesurer scientifiquement la surdité en décibels (intensité) et en hertz (hauteur ou fréquence) et produire des audiogrammes très précis et utiles pour l'appareillage technique, il reste que la surdité est vécue de façon subjective. Entrent en ligne de compte des facteurs comme l'âge d'apparition de la surdité, le milieu familial, le cheminement scolaire, les contacts avec d'autres personnes sourdes, etc. En fait, il serait plus juste de parler DES surdités plutôt que de LA surdité.

## **L'implant cochléaire**

Nécessitant une chirurgie, l'implant cochléaire comporte des électrodes qui sont implantées chirurgicalement dans le cerveau afin de stimuler directement les terminaisons nerveuses de l'audition situées dans la cochlée. L'implant cochléaire nécessite une réadaptation et comporte certaines restrictions médicales et physiques. Les résultats peuvent varier d'une personne à l'autre. Certains ESM solliciteront peu les services d'interprétation, alors que d'autres en auront grandement besoin.

## **Le syndrome d'Usher et la surdicécité**

Le terme surdicécité décrit une condition combinant à la fois une déficience visuelle et une déficience auditive pouvant être plus ou moins sévères. Il est important de considérer qu'il ne s'agit pas uniquement de l'addition des deux déficiences. Dans le vécu quotidien, la combinaison des deux limitations sensorielles est plus que leur somme, l'une aggravant l'autre et vice versa. Le toucher deviendra donc important pour compenser les limitations de l'ouïe et de la vue.

Les personnes sourdes-aveugles constituent un groupe très hétérogène, puisque les causes médicales ainsi que l'âge d'apparition des déficiences sont très variables. Retenons cependant que le moment d'acquisition de la double déficience influence grandement le développement des capacités de la personne ainsi que ses besoins.

Le syndrome d'Usher (aussi appelé rétinite pigmentaire) est l'une des causes de surdicécité présente chez 10% de la population des personnes atteintes de surdité profonde. Ce syndrome affecte entre 3 et 6% de la population sourde de naissance ou ayant des troubles auditifs. Une personne atteinte de cette maladie souffre d'une surdité congénitale plus ou moins profonde et développe par la suite (vers l'adolescence) une dégénérescence de la rétine entraînant une perte progressive de son champ visuel.

Aux premiers stades de la maladie, seule la vision nocturne est affectée. La personne éprouve de la difficulté à voir avec un faible éclairage. S'ensuit le rétrécissement du champ visuel, pouvant conduire vers une cécité complète. Il n'existe pas de traitement actuel pour empêcher la vision de se détériorer.

Les étudiants atteints du syndrome d'Usher sont donc sourds de naissance. Certains auront choisi la LSQ comme mode de communication, d'autres seront oralistes. Quel que soit leur mode de communication, ils peuvent bénéficier des services d'interprétation dans les classes, l'interprète devant être sensibilisé à leur condition de façon à s'adapter à leurs besoins. De plus, la problématique linguistique décrite plus haut concerne également ces étudiants. Il existe plusieurs façons de désigner les personnes qui ont une surdité : les personnes sourdes, les personnes malentendantes, les Sourds, les oralistes, les devenus sourds, les durs d'oreille, les sourds de naissance, les demi-sourds, les sourds

profonds, sans oublier le terme vieilli et inadéquat de sourds-muets. Et cette énumération n'est pas exhaustive.

## **L'identité sourde**

L'appellation Sourd réfère aux individus ayant une surdité et qui s'identifient à la communauté sourde et utilisent la langue des signes québécoise (LSQ). Cet emploi du terme «Sourd», avec la majuscule, met en évidence leur spécificité culturelle. Il existe une culture sourde québécoise et cette dernière possède certaines valeurs spécifiques comme le respect de la langue des signes québécoise, l'importance des contacts visuels, l'importance des yeux et des mains. Pour qualifier l'ensemble des personnes qui vivent avec une surdité sans faire état de leur identité culturelle, le « s » minuscule est utilisé pour référer seulement à la présence d'une perte auditive.

Certaines personnes sourdes se désignent comme malentendantes, le monde des entendants étant leur point de référence culturelle; d'autres personnes sourdes refusent cette appellation qui, mettant l'accent sur la norme d'entendre, nie la spécificité d'être Sourd. Ces deux pôles de référence culturelle influencent le cheminement d'un individu sourd qui, selon ses caractéristiques et son cheminement personnel, pourra se sentir : culturellement entendant, culturellement sourd, en immersion culturelle chez les Sourds, biculturel, malentendant, marginal, etc.<sup>1</sup>

## **La culture sourde**

Un extrait de *Territoire, transmission et culture sourde* de Nathalie Lachance<sup>2</sup>, anthropologue québécoise, permet de situer le concept de culture sourde :

« Traditionnellement, le concept de culture en anthropologie a plus souvent été appliqué à de petits groupes sociaux dont l'organisation (sociale, économique, politique, religieuse, etc.) trouvait sa base dans les unités familiales. Cette conception de la culture qui est difficilement applicable dans le cas des personnes sourdes<sup>i</sup> étant donné que très peu d'entre elles ont un milieu familial où l'on trouve plus d'un individu sourd, fait en sorte que l'idée de la présence d'une culture sourde est difficile à admettre à partir de notre propre découpage de la réalité qui conçoit les ensembles culturels comme issus et transmis à partir d'une structure familiale.»<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir l'ouvrage *La surdité vue de près* (2006) de Dubuisson et Grimard, disponible à la bibliothèque du Vieux Montréal. Cote : HV2579 Q4.D82 2006

<sup>2</sup> *Territoire, transmission et culture sourde* de Nathalie Lachance (2014).

<sup>3</sup> LACHANCE, Nathalie. *Territoire, transmission et culture sourde* pp. 2-3

## **Communication, langues et modes**

### **Contexte linguistique**

Les enfants sourds sont spontanément et naturellement portés à utiliser des signes pour communiquer. Les personnes sourdes qui vivent dans une société d'entendants francophones ont besoin de connaître une langue écrite, en l'occurrence le français au Québec, d'autant plus que c'est surtout à travers la lecture et l'écriture de cette langue qu'ils pourront avoir un contact avec les personnes qui les entourent. Certains des étudiants sourds sont très à l'aise avec le français écrit et d'autres le sont moins, tout dépendant du lien qu'ils ont eu avec cette langue auparavant.<sup>4</sup>

### **Les langues signées**

Les langues signées partagent les propriétés importantes des langues orales. Elles sont des langues naturelles qui utilisent une modalité visuelle plutôt qu'auditive. Elles présentent une complexité et une richesse parfaitement égales à celles observées dans n'importe quelle autre langue. Et comme toute langue, elles possèdent la flexibilité requise pour créer tout nouveau vocabulaire et toute nouvelle structure grammaticale nécessaire. Elles sont composées non pas de gestes aléatoires ou de mimes, mais de signes. Les signes sont l'équivalent des mots dans une langue orale. Par conséquent, elles possèdent une pleine capacité d'abstraction et d'expression. Ainsi, les personnes sourdes n'ont aucune lacune spécifique qui pourrait être directement liée à leur surdité en ce qui concerne leur capacité à réfléchir de manière abstraite et ont le même potentiel cognitif que celui des étudiants entendants en ce qui a trait à la conceptualisation. Cependant, si on se base sur le principe qu'il ne peut y avoir d'acquisition de la langue première sans que l'individu ait un accès direct, total et spontané à cette langue, on comprend facilement que seule une langue signée est une langue première possible pour les personnes sourdes, particulièrement celles qui ont une surdité de modérément sévère à profonde.

### **La langue des signes québécoise (LSQ)**

La langue des signes québécoise (LSQ) est une langue à part entière en plus de posséder des caractéristiques linguistiques qui la distinguent des autres langues signées. Cette langue, présente dans la vie de nombreux Québécois, constitue la langue première des Sourds, puisqu'elle est la seule qui leur est accessible de manière naturelle. Ainsi, c'est par la langue des signes québécoise que les Sourds peuvent développer leurs habiletés langagières, académiques et sociales de manière satisfaisante.

---

<sup>4</sup> Tremblay, Sophie. Extrait de *Outil d'aide pédagogique pour les professeurs de philosophie qui enseignent aux étudiants sourds ou malentendants*. Automne 2007.

Le principe d'éducation bilingue - français écrit et langue signée (LSQ) - pour les enfants sourds a fait son chemin au Québec. De plus en plus de jeunes sourds bénéficient de cette approche. La langue des signes québécoise est sur le point d'être reconnue comme langue d'enseignement comme en témoignent les états généraux sur la LSQ.

### **Le pidgin<sup>5</sup>**

En linguistique, le pidgin est une approximation de deux langues permettant aux personnes de deux communautés linguistiques distinctes de communiquer pour des besoins précis (Lepot-Froment 1996<sup>6</sup>). Le pidgin permet à des locuteurs qui ne parlent pas la même langue de communiquer ensemble. Il est une interlangue (Daigle 1998<sup>7</sup>). Les différents pidgins n'ont pas été conçus à des fins pédagogiques, car ils émergent spontanément pour faciliter la communication entre des individus (Lepot- Froment 1996).

Dans les documents consultés, lorsqu'il est question de communication entre personnes sourdes ou malentendantes, le mot pidgin est utilisé dans deux contextes différents.

Blais (2000)<sup>8</sup> précise que le pidgin mélange, d'une part, une approximation de la langue orale par un français signé rudimentaire et, d'autre part, une approximation de la LSQ ne respectant pas bien le caractère visuospatial global et non séquentiel de la grammaire de cette langue. Il [sic] souligne que la qualité du pidgin dépend des deux locuteurs en présence et de leurs habiletés langagières dans les deux langues. Pour sa part, Renard (1999)<sup>9</sup> décrit le pidgin comme un mélange de langues des signes internationales – plus précisément de LSF et d'ASL –, dans lequel la gestuelle commune permet aux personnes sourdes de se comprendre après deux ou trois heures de pratique.

Dans le contexte de cette revue documentaire, on doit retenir que les pidgins sont une composition de deux modes de communication différents et qu'ils ne constituent pas en eux-mêmes des langues des signes. Pour cette raison, ce mode de communication ne fera pas l'objet d'une attention particulière, bien que le recours au pidgin soit partie intégrante de la réalité communicationnelle de plusieurs personnes sourdes.

---

<sup>5</sup> OPHQ (2005) : *État de la situation de la langue des signes québécoise : rapport de recherche et pistes de solution proposées par l'Office des personnes handicapées du Québec.*

<sup>6</sup> LEPOT-FROMENT, Christine (1996a). « L'acquisition d'une langue des signes », dans LEPOT-FROMENT, C., et N. CLEREBAUT. *L'enfant sourd : communication et langage*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 165-205.

<sup>7</sup> DAIGLE, Daniel (1998). « Méthodes et philosophies d'enseignement », *Lecture, écriture et surdité : visions actuelles et nouvelles perspectives*, Montréal, Éditions Logiques, p. 27-43

<sup>8</sup> BLAIS, Yvon (2000). « L'importance de l'interprétation en langage visuel dans l'intégration des élèves vivant avec une surdité », *Apprentissage et socialisation*, vol. 20, no 1, p. 67-81.

<sup>9</sup> RENARD, Marc (1999). *Les sourds dans la ville : surdités et accessibilités*, Paris, ARDDS, p. 18-20, 34-50, 167-187.

## Le français signé<sup>10</sup>

Historiquement, le français signé relève de l'idée de l'abbé de l'Épée, qui, au dix-huitième siècle, a inventé une façon de communiquer différente des langues des signes de l'époque. Ses « signes méthodiques » correspondaient aux mots de la langue orale et étaient utilisés dans l'ordre de la langue orale.

La structure du français signé est donc linéaire, comme celle du français parlé (Loncke et autres 1996)<sup>11</sup>. Bien que plusieurs auteurs soulignent que le français signé n'est pas une langue des signes (Renard 1999; Blais 2000) – opinion qui est d'ailleurs partagée par les personnes sourdes qui revendiquent une place plus importante pour une langue des signes<sup>ii</sup> –, certaines définitions restent plutôt confuses. Par exemple, selon un guide publié par le ministère de l'Éducation nationale de France (2001)<sup>12</sup>, le français signé n'est ni une langue ni une technique, mais une « pratique de communication », puisque les modalités orale et gestuelle y sont utilisées simultanément. Selon le même document, il faut, pour éviter toute ambiguïté de sens, « maîtriser les deux langues [...] qui ont leur propre organisation tant lexicale que syntaxique. » (Ministère de l'Éducation nationale 2001 : 14.) Difficile alors de savoir ce qu'est le français signé : une langue à part entière comme le français, une « pratique de communication » ou un calque signé du français.<sup>13</sup>

## L'oralisme<sup>14</sup>

L'approche oraliste consiste à apprendre, par différents moyens, la parole aux personnes sourdes, souvent en utilisant les résidus auditifs. L'apprenant doit ainsi comprendre, mémoriser et reproduire les sons de la langue orale. Historiquement, cette approche a été opposée aux approches gestuelles, notamment aux langues des signes. Or, il existe une grande diversité d'approches oralistes : certaines excluent complètement l'usage des signes, d'autres considèrent les signes comme des outils indispensables à l'apprentissage de la langue parlée. En ce qui concerne l'efficacité des approches oralistes, l'opinion qui serait probablement partagée par le plus grand nombre d'auteurs consultés est celle de Daigle (1998), pour qui l'oralisme est efficace, mais ne convient pas à toutes les personnes sourdes.

---

<sup>10</sup>OPHQ 2005.

<sup>11</sup> LONCKE, F., et autres (1996). « Les jeunes sourds et la pratique de la communication bimodale, dans LEPOT-FROMENT, C., et N. CLEREBAUT (dir.). *L'enfant sourd : communication et langage*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 317-346

<sup>12</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2001). *Guide Handiscol : pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive*, Délégation à la communication, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'enseignement scolaire, Paris, novembre, 52 p.

<sup>13</sup> Voir aussi Daigle qui offre un autre exemple d'usage de deux termes qui peut prêter à confusion.

<sup>14</sup> Idem.

**NOTE :** *Les informations contenues dans cette fiche sur la surdité ont été mises à jour en 2019. Elles reprennent et complètent des éléments tirés de documents précédents des services adaptés du Cégep du Vieux Montréal. Ceux-ci avaient été produits en collaboration par les personnes suivantes : Jany Boulanger et Lise Lacerte, professeures au département de français, Sophie Tremblay, professeure au département de philosophie, Céline Boisvert et Brigitte Clermont, conseillères pédagogiques au SAIDE (maintenant le Centre collégial de soutien à l'intégration) du Cégep du Vieux Montréal.*

---

<sup>i</sup> Le terme « Sourd » (qu'il soit écrit avec une majuscule ou une minuscule), dans ce livre, fait référence à un groupe d'individus partageant une histoire, une langue et une culture communes. Lorsqu'il est utilisé comme un nom, il s'agit toujours d'un nom propre qui doit être compris comme désignant un large éventail de personnes dont l'identification et l'appartenance à la collectivité sourde sont variables, fluctuantes et changeantes. Ainsi, le terme se doit d'être plus englobant qu'excluant. De même, lorsqu'il est utilisé comme adjectif et par conséquent avec une minuscule, il est toujours fait référence à un groupe d'individus partageant une histoire, une langue et une culture communes. De la même manière que le nom Québécois et l'adjectif québécois définissent la même réalité.

<sup>ii</sup> « Le français signé (...) ce code gestuel ne fait pas partie ni de la communauté ni de la culture sourde. » (Collectif. « Les péripéties... ») ; « Suédois signé (...) cette pseudo-langue » (Blais 2003 : 38). Voir aussi l'argumentation de Laura Petitto (1994) et de Blais (2000) qui vont dans le même sens. Toutefois, certaines personnes sourdes reconnaissent l'utilité des langues signées pour l'enseignement de la langue orale (Lepot-Froment 1996c : 272).